|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **1.   Mesures visant la réduction, la réutilisation et le recyclage** | | | | |
| **1.1** | **Inciter les organisations municipales à considérer le bannissement des bouteilles d’eau, des gobelets à café non recyclables et d’autres produits jetables au niveau interne** | 2016 | 2020 | **RÉALISÉE**.  Des lettres accompagnées de fiches d’information ont été rédigées et validées par le Comité consultatif en environnement (CCE). Suite à l’approbation du conseil, elles ont été envoyées aux municipalités au long de 2019 et 2020 pour les sensibiliser et leur donner les outils nécessaires à l’application de cette mesure.  À l’interne de la MRCVO, les bouteilles d’eau ont été bannies et des gourdes réutilisables ont été remises à tous les employés avec une carte explicative dans le cadre du Jour de la Terre. L’initiative a été publicisée à l’externe et de la sensibilisation a été effectuée à l’interne par des notes de service et le bulletin interne. |
| **1.2** | **Inciter les élus à instaurer des conseils sans papier dans les municipalités** | 2016 | 2019 | **RÉALISÉE**.  Des lettres accompagnées de fiches d’information ont été rédigées et validées par le CCE. Suite à l’approbation du conseil, elles ont été envoyées aux municipalités en 2019 pour les sensibiliser et leur donner les outils nécessaires à l’application de cette mesure. |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **1.3** | **Tenir des rencontres de CCE et de CVE-LET sans papier et proposer aux autres comités à l’interne de la MRCVO de faire de même** | | 2016 | 2018 | **RÉALISÉE**   * Écrans géants et systèmes *Chromecast* installés dans nos 4 salles de rencontre. * Abonnement à *Dropbox* pour échanger les dossiers de façon numérique. * Sensibilisation des responsables de comités lors de la rencontre du personnel-cadre. * Réduction de 90 % du papier utilisé par le CCE et le comité de vigilance environnementale du lieu d’enfouissement technique (CVE-LET). |
| **1.4** | **Établir une politique de gestion des matières résiduelles assortie d’une politique d’achat favorisant les 3RV à l’interne de la MRCVO et inciter les municipalités à faire de même** | | 2017 | 2024 | **EN COURS DE RÉALISATION**  L’implantation de la collecte des résidus organiques triés à la source étant prioritaire, cette mesure a été temporairement reportée.  Échéancier:   * Réinscription au programme ICI On Recycle + en 2022 * Inventaire et analyse d’exemples de politiques en 2022 * Rédaction de notre politique interne: 2023 * Révision par le CCE en septembre 2023 * Adoption par le conseil en octobre 2023 et promotion dans le cadre de la SQRD 2023 * Présentation de la politique au personnel à la rencontre des cadres de décembre 2023 * Application de la politique à partir de 2024 |
| **1.5** | **Inciter les municipalités à diffuser les bons coups de réduction des déchets dans leurs bulletins municipaux** | | 2016 | 2020 | **RÉALISÉE**.  Des lettres accompagnées de fiches d’information ont été rédigées et validées par le CCE. Suite à l’approbation du conseil, elles ont été envoyées aux municipalités au long de 2019 et 2020 pour les sensibiliser et leur donner les outils nécessaires à l’application de cette mesure. |
| **1.6** | **Favoriser l’accès à la collecte des encombrants** | |  |  |  |
| Options envisagées : | |  |  |  |
| 1. Maintenir une collecte des encombrants annuelles | | 2016 | 2018 | **RÉALISÉE**.  La collecte annuelle des encombrants a été maintenue. |
|  | 2. Offrir des collectes des encombrants plus fréquemment | | 2016 | n/a | **NON RETENUE**  Cette option a été rejetée puisqu'elle serait difficile à implanter compte tenu de nos équipements et de nos ressources humaines. |
| 3. Offrir une collecte des encombrants sur appel (possibilité d’exiger des frais) | | 2016 | n/a | **NON RETENUE**  Cette option serait difficilement réalisable puisqu'il serait impossible de prévoir les besoins en ressources humaines nécessaires pour faire une collecte efficace permettant le recyclage de certaines matières. |
| 4. Maintenir une collecte des encombrants annuelle en plus d’une collecte sur appel | | 2016 | 2019 | **RÉALISÉE**  Cette option est opérationnellement réalisable avec les ressources humaines et financières actuelles. Elle a été présentée au CCE à l'hiver 2018. Tel que déterminé en 2018, la collecte des encombrants annuelle aura lieu en juin chaque année comme à l’habitude et une nouvelle collecte sur appel trimestrielle a débuté en 2019. |
| **1.7** | **Planifier la collecte des encombrants pour que les items fonctionnels puissent être récupérés et réutilisés** | |  |  |  |
| Options envisagées : | |  |  |  |
| 1. Développer un partenariat avec le Service d’Entraide familiale de Val-d’Or (SEF) pour qu’il fasse une première tournée du territoire dans les secteurs de Val-d’Or (secteur urbain) et de Sullivan avec des camions permettant de transporter les items sans les endommager, alors que la MRCVO le ferait pour le reste du territoire | | 2016 | n/a | **NON RETENUE**  **Juin 2016**: projet-pilote avec le SEF. La météo rend plusieurs items irrécupérables; le projet est déficitaire vu le faible nombre d’items intéressants pour la revente.  **Juin 2017**: prise 2 du projet-pilote. Malgré la météo favorable, la quantité d’items intéressants est trop faible pour rentabiliser la tournée du camion cube.  Le bilan du projet n'a pas justifié la poursuite de cette option. |
| 2. Effectuer elle-même une première tournée sur l’ensemble du territoire avec des camions permettant de transporter les items sans les endommager | | 2016 | n/a | **NON RETENUE**  **2017**: Devant les résultats des projets-pilotes avec le SEF, la MRCVO prend la décision de ne pas aller de l’avant avec une telle collecte.  La MRCVO axera plutôt ses efforts sur la promotion d’options alternatives à la collecte pour la réutilisation des objets encombrants (ventes de garage, vente sur Internet, organismes et entreprises qui revendent de l’usagé, dons, etc.) |
| **1.8** | **Récupérer davantage dans les entrepôts de meubles des écocentres** |  | |  |  |
| Options envisagées : |  | |  |  |
| 1. Ajout d’espace d’entreposage (possible à l’écocentre de Val-d’Or seulement) | 2017 | | 2016 | **RÉALISÉE**  **Depuis l’été 2016:** le Service d’entraide familiale (SEF) augmente son espace d’entreposage par l’installation de deux abris temporaires. Ces 1 024 p2 supplémentaires permettent la récupération et la vente d'un plus grand volume d'items réutilisables. La solution répond au besoin saisonnier du SEF, et ce, à faible coût pour ce dernier et à coût nul pour la MRCVO.  Un projet d’agrandissement de l’entrepôt de meubles est également à l’étude. |
| 2. Gestion interne des entrepôts de meubles par la MRCVO | 2017 | | 2023 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  **2017:** la MRC signe des ententes avec la Maison de la famille de Malartic et avec la radio communautaire de Senneterre afin que ces organismes assurent la gestion de l’entrepôt de meubles de leur localité. Puisque la gestion des entrepôts de meubles de tous les écocentres du territoire est alors assurée par un organisme sans but lucratif et que ce partenariat est synonyme d’entraide et de bénéfices mutuels, la MRCVO n’envisage plus la gestion interne à ce moment.  **Fin 2018**: la radio communautaire de Senneterre se retire de la gestion de l’entrepôt de meubles de l’écocentre de Senneterre. La Maison de la famille de Malartic assume toujours ses fonctions, mais les heures d’ouverture demeurent limitées.  **2020/2021**: la pandémie de la covid-19 a obligé la fermeture des entrepôts de meubles sur l’ensemble du territoire. Dans le cas de l’entrepôt de meubles de Senneterre, qui était vacant avant la pandémie, il a donc été impossible de recruter un organisme communautaire pour l’occuper.  **2023**: dans le cas où aucun organisme communautaire ne souhaiterait prendre la relève à Senneterre, la MRCVO souhaite réévaluer ce qu’impliquerait la gestion interne de l’un ou de plusieurs entrepôts de meubles. |
| 3. Ajout d’espace d’entreposage (possible à l’écocentre de Val-d’Or seulement) et gestion interne des entrepôts de meubles par la MRCVO | 2017 | | 2022 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  **Depuis l’été 2016:** le Service d’entraide familiale (SEF) augmente son espace d’entreposage par l’installation de deux abris temporaires. Ces 1 024 p2 supplémentaires permettent la récupération et la vente d'un plus grand volume d'items réutilisables. La solution répond au besoin saisonnier du SEF, et ce, à faible coût pour ce dernier et à coût nul pour la MRCVO.  Un projet d’agrandissement de l’entrepôt de meubles est également à l’étude.  **2020/2021**: la pandémie de la covid-19 a obligé la fermeture des entrepôts de meubles sur l’ensemble du territoire. Dans le cas de l’entrepôt de meubles de Senneterre, qui était vacant avant la pandémie, il a donc été impossible de recruter un organisme communautaire pour l’occuper.  **2021**: dans le cas où aucun organisme communautaire ne souhaiterait prendre la relève à Senneterre, la MRCVO souhaite réévaluer ce qu’impliquerait la gestion interne de l’un ou de plusieurs entrepôts de meubles. |
| **1.9** | **Étudier la possibilité de rendre obligatoire l’utilisation de bacs roulants pour l’ensemble des matières résiduelles** | 2016 | | 2022 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  Cette mesure vise à réévaluer les contenants permis pour les collectes des déchets, du recyclage et des résidus verts en fonction des choix qui s’imposeront pour la collecte des résidus organiques. Sa réalisation suivra donc l’étape du choix final des contenants pour la collecte des résidus organiques et la démarche de modification des règlements municipaux qui en découlera.   * La sélection finale du type de bac retenu pour la collecte des résidus organiques a été faite en mai 2019; * Présentation au conseil des maires des avantages et inconvénients de différents scénarios concernant les contenants pour les matières résiduelles: 2022 * Si les élus retiennent cette option, les démarches de mise à jour des règlements municipaux en fonction des contenants privilégiés sera faite en 2022 * Implantation en 2023. |
| **1.10** | **Étudier la possibilité d’implanter un centre régional de tri des matières recyclables** | 2017 | | n/a | **NON RETENUE**   * La priorité gouvernementale d’ici 2020 est la collecte des résidus organiques, ce qui mobilise actuellement presque tous les territoires de la région. * L’ensemble des MRC de l’Abitibi-Témiscamingue, sauf la MRC d’Abitibi, sont maintenant desservies par le centre de tri Tricentris de Gatineau. Il s’agit de l’un des centres de tri les plus proactifs et performants de la province. Ainsi, toutes les MRC, incluant la MRC d’Abitibi, sont présentement satisfaites du service de leur centre de tri. À l’approche du renouvellement de son entente avec Tricentris, la MRCVO envisage d’ailleurs devenir membre. * Il n’y a donc pas, pour le moment, de volonté régionale dans ce dossier. En 2018, le CCE recommandait ainsi à la MRCVO de ne pas poursuivre cette mesure, mais de rester à l’affût d’une opportunité. |
| **1.11** | **Interdire le dépôt de matières recyclables dans les déchets et le dépôt de déchets dans les matières recyclables** | 2016 | | 2022 | **NON RETENUE**  Le gouvernement du Québec prévoyait le bannissement du papier et du carton de l’enfouissement en 2015. La mesure 1.11 devait s’appuyer sur ce bannissement, mais ce dernier n’est toujours pas en vigueur. Ainsi, la MRCVO a choisi de retarder cette mesure.  Échéancier:   * Septembre 2018: consultation du CCE qui recommande de plutôt maintenir les efforts de sensibilisation pour le moment. * Le bannissement du papier et du carton étant maintenant assimilé à la loi 65 sur la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective et à la Stratégie de valorisation de la matière organique, il n’est plus pertinent pour la MRCVO d’interdire le dépôt de matières recyclables dans les déchets et le dépôt de déchets dans les matières recyclables. |
| **1.12** | **Interdire le dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD) dans les déchets** | 2016 | | 2022 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  Cette mesure étant complémentaire à la mesure 1.11 et exigeant des changements à la règlementation municipale, la MRCVO préfère attendre l’avancement de la mesure 1.11 pour entamer une démarche de modification en bloc de la règlementation.  Échéancier:   * Septembre 2018: en attendant, le CCE recommande de maintenir les efforts de sensibilisation. |
| **1.13** | **Que la MRCVO intervienne auprès du gouvernement et des instances appropriées pour soutenir l’instauration de lois réduisant le suremballage et pour interdire l’utilisation et la vente de plastique numéro 6 et de styromousse** | 2016 | | 2021 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  Échéancier:   * Septembre 2018: le CCE recommande de communiquer avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec pour participer à une intervention regroupée. * 2021: vérifications auprès de l’UMQ et de la FQM et inventaire des initiatives en ce sens. Dans le cas où la MRCVO pourrait joindre une initiative collective, proposer une résolution en ce sens. Sinon, rédiger une résolution originale à soumettre au conseil des maires. |
|  |  |  | |  |  |
| **1.14** | **Que la MRCVO intervienne auprès du gouvernement pour soutenir la consignation des bouteilles en plastique** | 2016 | | 2022 | **NON APPLICABLE**  Échéancier:   * Septembre 2018: le CCE recommande de communiquer avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec pour participer à une intervention regroupée. * 2019 : Comme le gouvernement a annoncé qu’il travaillait sur un projet de consigne visant les bouteilles d’eau, le CCE ne prendra pas position sur le sujet avant d’avoir pris connaissance du projet de loi. * La loi 65 sur la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective rend cette mesure non pertinente. |
| **1.15** | **Effectuer une vigie des initiatives de recyclage des matières problématiques (plastique numéro 6, bardeau d’asphalte, gypse, plastiques agricoles, etc.) et de l’ensemble des innovations relatives à la GMR** | 2016 | | 2016 | **RÉALISÉE**   * Mesure qui s’applique au quotidien en continu depuis 2006. * Le directeur du Service de l'environnement suit quotidiennement les actualités municipales et environnementales pour rester au fait des derniers développements dans le recyclage des matières problématiques et des innovations relatives à la GMR. * Les employés du Service participent à des salons, des colloques et des rencontres dans le domaine. |
| **1.16** | **Créer des partenariats avec les institutions d’enseignement ou avec des entreprises pour établir des concours, des bourses ou des programmes de recherche en lien avec le recyclage et/ou la valorisation des matières résiduelles** | 2016 | | 2018 | **RÉALISÉE**   * Démarches auprès du CTRI concernant la valorisation du bois urbain * Discussions avec la chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles de Polytechnique Montréal concernant les CRD * Compilation des institutions d’enseignement régionales et de leurs programmes qui peuvent toucher nos intérêts en GMR * Cette mesure s’appliquera en continu, à chaque fois qu’une situation propice se présentera |
| **1.17** | **Faire appel à la population pour des idées en GMR** | 2016 | | 2022 | **EN COURS DE RÉALISATION**   * Chaque année, dans le cadre de kiosques, de formations ou d’activités pour la SQRD, le Jour de la Terre ou la Semaine internationale du compostage, nous prenons en note les suggestions des participants. * Février et mars 2019: de nouvelles formations pour les organisateurs d’événements nous ont permis de recueillir des suggestions pour le volet GMR de notre politique de commandite pour les événements et festivals. * En 2019, de nouvelles formations pour les organisateurs d’événements nous ont permis de recueillir des suggestions pour le volet GMR de notre politique de commandite pour les événements et festivals. * Initialement prévue en 2020, cette action a dû être reportée à cause de la pandémie de la covid-19. Les formations sur l’implantation de la collecte des résidus organiques ont en effet été remplacées par des capsules sur le web. * Cette mesure s’appliquera à chaque fois qu’une situation propice se présentera. |
| **1.18** | **Considérer la possibilité d’augmenter le nombre de points de dépôt pour certains RDD** | 2016 | | 20220 | **EN COURS DE RÉALISATION**   * 2018: recommandation du CCE de mieux informer les citoyens des commerces qui font partie de réseaux de collecte dans le cadre de programmes de REP * La MRCVO a implanté une application permettant d’identifier la destination finale de chaque matière résiduelle. Cette application vient mettre à jour des sections sur les RDD du site Web de la MRCVO pour promouvoir les programmes de REP et leurs points de dépôt locaux * À venir en 2022:   + Inventaire de tous les points de dépôts existants   + Évaluation des scénarios possibles pour le développement de nouveaux points de dépôt   + Évaluation de la situation avec le CCE |
| **1.19** | **Mandater un organisme ou une firme spécialisée pour effectuer une caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel pour mieux connaître la performance locale** | 2016 | | 2022 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  Même si la MRCVO a accès à des études et des caractérisations provinciales, elle n’a pas de moyen de vérifier que ces dernières reflètent adéquatement la réalité régionale. Son manque de connaissances sur le contenu des déchets ou du recyclage de ses citoyens et sur leur qualité rend les interventions et l’évaluation de la performance et la sensibilisation difficiles. Pour des raisons logistiques, il est souvent ardu ou même impossible de précisément classer les matières résiduelles reçues par la MRCVO selon les générateurs et d’en connaître les tonnages précis par catégorie. Sans ces informations, le PGMR ne peut qu’avancer des estimations basées sur des moyennes provinciales ou des probabilités pour évaluer la performance des citoyens.  Cette mesure permettra d’orienter les interventions de la MRCVO auprès des citoyens en se basant sur des données fiables qui tiennent compte de la réalité locale. De cette manière, la MRCVO pourra mieux répondre aux attentes et aux besoins de ces derniers. Le PGMR pourra être précisé et bonifié grâce à cette mesure d’acquisition de connaissances.  La mesure consiste à entreprendre les démarches suivantes :   * Définition du mandat et préparation du cahier de charge * Sélection d’un mandataire * Réalisation de la caractérisation * Analyse du rapport de la caractérisation   Cette mesure n’a pas été priorisée au budget. Elle est plutôt reportée à 2023, après que la collecte de résidus organiques triés à la source ait été implantée à 100% dans le secteur résidentiel. Celle-ci a en effet été implanté dans les 1 à 9 logements en novembre 2020 et dans les 10 logements et plus à l’été 2021. |
| **1.20** | **Poursuivre la concertation en GMR sur son territoire et collaborer à des projets en GMR régionaux** | 2016 | | 2017 | **RÉALISÉE**   * 2017: instauration d’une concertation régionale en GMR.   + Rencontres semestrielles entre fonctionnaires des 5 MRCs de la région.   + Visites des infrastructures de chaque MRC organisées   + Partage des problématiques et de solutions communes   + Se poursuit en continu. * 2019 : Une campagne régionale de sensibilisation au recyclage a été réalisée par les 5 MRC de la région. * **2019 : Une dizaine d’étudiants provenant des écoles secondaires de la région sont allés visiter le centre de tri Tricentris de Gatineau, pour découvrir les procédés utilisés et rédiger des reportages sur leur expérience.** * 2019 : Le directeur de la MRCVO a été nommé sur le comité régional de développement durable du Centre intégré de santé et services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue (CISSAT). |
|  |  |  | |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **2.   Mesures visant les matières organiques putrescibles** | | | | |
| **2.1** | **Offrir une collecte des résidus organiques** |  |  | **EN COURS DE RÉALISATION**  **Échéancier:**  **2017**: étude sur l'implantation d'une usine de biométhanisation et mise à jour de l'étude sur l'implantation d'une plateforme de compostage réalisée en 2010. L'option de la plateforme de compostage est retenue.  **Début 2018**: obtention d’un avis d’éligibilité pour le PTMOBC et octroi du contrat pour l’élaboration des plans et devis pour la plateforme de compostage  **2019** :   * Appel d’offres pour la construction de la plateforme de compostage et l’optimisation de l’usine de traitement du lixiviat  à l’enviroparc de la MRCVO. Résultat : dû à un important dépassement de coûts, le projet est reporté * Le concept a été repris de zéro et modifié dans l’espoir d’abaisser les coûts du projet * Commande des bacs   **Hiver 2020**: établissement d’une stratégie de distribution des bacs  **Printemps 2020**: octroi du contrat pour la construction de la plateforme de compostage à l’enviroparc de la MRCVO  **Été 2020**: octroi du contrat pour l’optimisation de l’usine de traitement du lixiviat  **Été 2020**: construction de la plateforme  **Automne 2020**: signature d’une entente avec la compagnie minière Eldorado Gold pour l’acquisition des 15 000 premières tonnes métriques de compost qui seront produites par la MRC.  **Automne 2020**: début de la collecte résidentielle des résidus organiques dans les 1 à 9 logements  **Été 2021**: début de la collecte résidentielle des résidus organiques dans les 10 logements et plus  **2022**: début de la collecte par bacs des résidus organiques dans les ICI  **2022**: début de la collecte par conteneurs frontaux dans les ICI et les multilogements |
|  | **- implantation résidentielle** | 2016 | 2020 |
|  | **- implantation multilogements** | 2018 | 2021 |
|  | **- implantation ICI** | 2018 | 2022 |
| **2.2** | **Promouvoir le compostage domestique** | 2016 | 2016 | **EN COURS DE RÉALISATION**  **4 volets prévus au PGMR**   1. **Maintenir l’offre de formations gratuites**   La MRCVO offre chaque année depuis 18 ans les formations annuelles sur le compostage domestique, les formations à la demande ainsi que les kiosques d'information lors des marchés publics ou autres.   1. **Accompagner les communautés autochtones dans leur participation au programme d’aide aux composteurs domestiques et communautaires**   Pour le moment, la MRCVO accompagne les communautés dans la consolidation de la filière du recyclage. Le dossier des résidus organiques suivra selon leur rythme de développement.   1. **Développer un programme de subvention pour l’achat d’un composteur domestique**   2019: proposition soumise au CCE et au conseil des maires. Le programme est en vigueur depuis 2020.   1. **Encourager les initiatives de compostage communautaires**   2019 : 2 écoles ont été visitées pour y implanter le compostage  2020: une proposition sera soumise au CCE et au conseil des maires afin d’inclure un montant au budget 2021 pour étendre le programme de subvention pour l’achat d’un composteur domestique aux initiatives de compostage communautaires.  2021 : programme de subvention pour l’achat d’un composteur domestique |
| **2.3** | **Favoriser l’accès à la valorisation des résidus verts** |  | 2020 | **RÉALISÉE**  Depuis l’implantation de la collecte des résidus organiques en novembre 2020, les résidus verts sont acceptés toute l’année dans le bac brun ou dans des sacs en papier brun afin d’être compostés. Il n’y a donc plus de collecte spéciale. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **2.4** | **Promouvoir l’herbicyclage auprès de la population en partenariat avec les municipalités** | 2016 | 2018 | **RÉALISÉE**   * Cette mesure est réalisée en continu, notamment lors des formations sur le compostage domestique. * L’herbicyclage est également expliqué dans le cadre de la promotion entourant la collecte des résidus verts. |
| **2.5** | **Inciter les municipalités à faire l’inventaire des fosses septiques sur leur territoire** | 2016 | 2021 | **RÉALISÉE**  Val-d’Or: dispose d’un inventaire à jour suite à la municipalisation de la vidange des fosses septiques.  Rivière-Héva: dispose d’un inventaire à jour suite à la municipalisation de la vidange des fosses septiques.  Malartic: dispose d’un inventaire à jour. Son territoire en compte très peu. |
|  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **3.   Mesures visant les industries, commerces et institutions (ICI)** | | | | |
| **3.1** | **Engager une ressource responsable de sensibiliser et d’accompagner les ICI pour l’application des 3RV selon leurs besoins particuliers** | 2016 | 2018 | **RÉALISÉE**  2018: les mandats reliés à cette mesure sont désormais inclus dans les tâches du *coordonnateur – collecte résidentielle et commerciale*. Il devient ainsi le premier répondant auprès des ICI, tant pour la sensibilisation que pour la coordination des services de collecte et pour le service-conseil.  2019 : La personne engagée pour ce poste nous a quittés. Sa remplaçante a apporté des améliorations à nos pratiques de collecte avant de se concentrer sur la sensibilisation. Elle a développé des fiches-conseils pour les institutions d’enseignement ainsi que pour les restaurants et travaille actuellement sur une fiche-conseil pour les institutions. Ces fiches-conseil serviront lors de la sensibilisation des entreprises entre autres pour l’implantation de la collecte des résidus organiques dans les ICI en 2021 et 2022.  2019 : Le directeur de la MRCVO a été nommé sur le comité régional de développement durable du Centre intégré de santé et services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue (CISSAT).  Un conseiller sera embauché en 2022. Il sera entre autre responsable de sensibiliser et d’accompagner les ICI pour l’application des 3RV selon leurs besoins particuliers.  La MRCVO procure cependant entretemps des services-conseils aux entreprises qui en font la demande. |
| **3.2** | **Mandater un organisme ou une firme spécialisée pour effectuer une caractérisation des matières résiduelles des ICI et des entreprises en CRD et pour définir leurs besoins et leurs attentes** | 2016 | 2023 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  La MRCVO constate que les ICI et les entreprises en CRD sont de très grands générateurs de matières résiduelles et que leur production de déchets est en croissance. Toutefois le manque de connaissances sur les matières qu’ils génèrent rend les interventions et la sensibilisation difficiles. Pour des raisons logistiques, il est souvent ardu ou même impossible de classer les matières résiduelles reçues par la MRCVO selon les générateurs et d’en connaître les tonnages précis par catégorie. Quant aux matières résiduelles générées qui ne transigent pas par nos installations, la MRCVO n’a présentement accès à aucune information à ce sujet. Sans ces informations, le PGMR ne peut qu’avancer des estimations basées sur des moyennes provinciales ou des probabilités pour évaluer la performance des ICI et des entreprises en CRD.  Cette mesure permettra d’orienter les interventions de la MRCVO auprès de ces générateurs en se basant sur des données fiables qui tiennent compte de la réalité locale. De cette manière, la MRCVO, et plus précisément la ressource dédiée aux ICI, pourra mieux répondre aux attentes et aux besoins de ces derniers. Le PGMR pourra être précisé et bonifié grâce à cette mesure d’acquisition de connaissances. Une attention particulière sera accordée aux plus grands générateurs du territoire, comme l’industrie forestière. La mesure consiste à entreprendre les démarches suivantes :  La mesure consiste à entreprendre les démarches suivantes :   * Définition du mandat et préparation du cahier de charge * Sélection d’un mandataire * Réalisation de la caractérisation * Analyse du rapport de la caractérisation   Cette mesure n’a pas été priorisée au budget. Elle est plutôt reportée à 2023, après que la collecte de résidus organiques triés à la source ait été implantée à 100% dans le secteur résidentiel. Celle-ci a en effet été implanté dans les 1 à 9 logements en novembre 2020 et dans les 10 logements et plus à l’été 2021. |
| **3.3** | **Étudier la faisabilité de mettre en place des incitatifs et/ou des pénalités visant à favoriser le tri et la réduction des déchets chez les ICI** | 2018 | 2022 | **EN COURS DE RÉALISATION**  Cette mesure a été présentée au comité consultatif en environnement qui a plutôt recommandé d’augmenter les efforts de sensibilisation.  Échéancier:   * 2018: compilation et analyse des expériences en province et des scénarios possibles.   Cette mesure n’a pas été priorisée au budget. Elle est plutôt reportée à 2023, après que la collecte de résidus organiques triés à la source ait été implantée à 100% dans le secteur commercial.  La loi 65 sur la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective instaure désormais certaines mesures en ce sens. La MRCVO entreprendra une réflexion sur l’implantation potentielle d’incitatifs supplémentaires |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **3.4** | **Effectuer des campagnes publicitaires à l’intention des ICI** | 2018 | | 2023 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  L'embauche d'une ressource responsable de sensibiliser et d’accompagner les ICI pour l’application des 3RV selon leurs besoins particuliers (mesure 3.1) ayant été reporté à 2018, cette mesure a conséquemment été reportée à 2019.  2019 : La personne engagée pour ce poste nous a quittés. Sa remplaçante a apporté des améliorations à nos pratiques de collecte avant de se concentrer sur la sensibilisation. Elle a développé des fiches-conseils pour les institutions d’enseignement ainsi que pour les restaurants et travaille actuellement sur une fiche-conseil pour les institutions. Ces fiches-conseil serviront lors de la sensibilisation des entreprises entre autres pour l’implantation de la collecte des résidus organiques dans les ICI en 2022.  Cette mesure n’a pas été priorisée au budget. Elle est plutôt reportée à 2023, après que la collecte de résidus organiques triés à la source ait été implantée à 100% dans le secteur commercial. |
| **3.5** | **Développer des formations spécifiques aux ICI** | | 2017 | 2021 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  L'embauche d'une ressource responsable de sensibiliser et d’accompagner les ICI pour l’application des 3RV selon leurs besoins particuliers (mesure 3.1) ayant été reporté à 2018, cette mesure a conséquemment été reportée à 2019.  2019 : La personne engagée pour ce poste nous a quittés. Sa remplaçante a apporté des améliorations à nos pratiques de collecte avant de se concentrer sur la sensibilisation. Elle a développé des fiches-conseils pour les institutions d’enseignement ainsi que pour les restaurants et travaille actuellement sur une fiche-conseil pour les institutions. Ces fiches-conseil serviront lors de la sensibilisation des entreprises entre autres pour l’implantation de la collecte des résidus organiques dans les ICI en 2022.  Un conseiller sera embauché en 2022. Il sera entre autres responsable de sensibiliser et d’accompagner les ICI pour l’application des 3RV selon leurs besoins particuliers.  La MRCVO offre des formations dans les écoles qui en font la demande.  La MRCVO procure cependant entretemps des services-conseils aux entreprises qui en font la demande. |
| **3.6** | **Développer un outil de communication pour mettre en valeur les bons coups des ICI** | | 2016 | 2019 | **RÉALISÉE**   * Prix « Effort environnemental » en partenariat avec la Chambre de commerce de Val-d’Or * Prix « Efforts ICI en environnement » en partenariat avec la Corporation de développement économique de Senneterre * Prix « Efforts ICI en environnement » en partenariat avec la Chambre de commerce et d’industrie de Malartic |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **3.7** | **S’associer avec les différentes associations sectorielles et autres partenaires pour joindre les ICI (ex. : Chambres de commerce, Ordres professionnels, Associations syndicales, Conseils d’administration, etc.)** | 2018 | 2019 | **RÉALISÉE**  2017 : La MRCVO donne une conférence sur la valorisation du bois urbain dans le cadre de la journée Réseau-Environnement Abitibi-Témiscamingue.  2019 : Le directeur de la MRCVO a été nommé sur le comité régional de développement durable du Centre intégré de santé et services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue (CISSAT).  Mars 2019 : La MRCVO donne une conférence sur le recyclage aux membres des Clubs Richelieu et Richelieu-Fontaine de Val-d’Or. |
| **3.8** | **Suivre, colliger et diffuser les programmes externes concernant la gestion des matières résiduelles offerts aux ICI** | 2018 | 2018 | **RÉALISÉE** |
| **3.9** | **Inciter les municipalités et les ICI à se doter de contenants compartimentés permettant de trier les matières résiduelles (déchets, recyclage et, idéalement, compostage)** | 2017 | 2022 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  Malgré que plusieurs poubelles aient été remplacées par des contenants compartimentés pour les déchets et le recyclage dans les parcs et certains édifices municipaux, peu d’ICI ont pris cette initiative. La mesure vise à encourager les municipalités et les ICI à s’assurer que l’option du recyclage et, idéalement, du compostage, lorsque la collecte des résidus alimentaires sera implantée, accompagnent toujours l’option de la poubelle, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur.  Cette mesure n’a pas été priorisée. Elle sera plutôt coordonnée avec le début de la collecte des résidus organiques dans les ICI en 2022. |
| **3.10** | **Évaluer les solutions possibles pour une meilleure gestion des huiles de cuisson usées sur l’ensemble du territoire et implanter les solutions retenues** | 2016 | 2018 | **RÉALISÉE**  La couverture territoriale des services offerts par l’entreprise privée s’est grandement améliorée depuis la planification de cette mesure. Les services sont désormais accessibles à l’ensemble des ICI concernés. Cette mesure est donc considérée comme complétée. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **4.    Mesures visant les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)** | | | | |
| 4.1 | Étudier la possibilité de développer un centre de tri régional des CRD | 2017 | 2022 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  Les résidus de CRD représentent un très grand volume de déchets et leur valorisation est un défi pour plusieurs territoires de la région. Un centre de tri régional permettrait de mettre en commun les ressources et les matières de chaque territoire, ce qui favoriserait possiblement l’accès à de nouveaux marchés.  La mesure vise par le fait même, à favoriser le développement régional, l’emploi et la stabilité du service. Le partage des coûts et la possibilité de réinvestir les profits pour diminuer les coûts de traitement sont envisagés. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 4.2 | Développer un service de vente de matériaux de CRD récupérés (conditionnel à l’implantation d’une solution de tri) | 2018 | 2022 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  Cette mesure vise à favoriser la réutilisation en permettant aux citoyens du territoire de faire l’achat de matériaux de CRD récupérés à prix modique, à l’image de ce qui se fait présentement pour les encombrants. Pour qu’une telle mesure soit mise en place, il faut qu’à la base, les matériaux de CRD soient triés et entreposés.  Ainsi, cette mesure est conditionnelle à ce que la mesure 4.1 ou une autre solution de tri soit implantée. |
| 4.3 | Demander un avis juridique concernant la modification des règlements municipaux afin d’y intégrer l’obligation de recycler ou de valoriser les résidus de CRD pouvant l’être pour obtenir un permis de construction, de rénovation ou de démolition et modifier les règlements municipaux selon les résultats de cet avis juridique | 2016 | 2022 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  Cette mesure découle, entre autres, de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui prévoit le bannissement du bois de l’enfouissement dès 2015. Cette mesure vise à réduire la quantité de résidus de CRD enfouis tout en s’assurant que la MRCVO et les municipalités respectent les lois en vigueur et qu’elles aient pris en compte l’ensemble des effets d’une telle mesure.  Le bannissement n’étant toujours pas en vigueur, la MRCVO a choisi de retarder cette mesure.  La direction 3 de la Stratégie de valorisation de la matière organique nous annonce que « *Les matières résiduelles issues du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, qui contiennent fréquemment du bois, devront passer par un centre de tri reconnu avant d’être éliminées, à défaut de quoi, des pénalités seront imposées.* » Advenant le cas où un centre de tri de CRD reconnu s’implanterait sur notre territoire, cette mesure du PGMR deviendrait donc inutile. |
| 4.4 | Exiger le tri et le recyclage ou la valorisation de résidus de CRD dans le cas des devis de la MRCVO et demander aux municipalités de faire de même | 2016 | 2017 | **RÉALISÉE**  2017: cette mesure a été mise de l'avant lors de la rénovation complète du siège social de la MRC. |
| 4.5 | Étudier la possibilité d’utiliser les résidus de bois comme biocombustible pour alimenter les installations de la MRCVO en énergie et/ou en chauffage | 2018 | 2021 | **NON RETENUE**  Une étude a été réalisée en 2018 pour trouver des débouchés pour le bois urbain. Le résultat n’étant pas concluant, une étude de caractérisation des copeaux de bois urbain a par la suite été faite en 2019 pour préciser les débouchés potentiels. Celle-ci démontre que le bois est acceptable pour la valorisation énergétique à grande échelle. Cependant, des équipements respectant les normes environnementales pour alimenter les installations de la MRCVO en énergie et/ou en chauffage restent à identifier.  La puissance minimale requise par le MELCC pour une fournaise ou une chaudière utilisant ce type de combustible est beaucoup trop grande pour les besoins de la MRCVO. L’utilisation de copeaux de bois urbain à cette fin n’est donc pas possible. |
| 4.6 | Proposer aux municipalités et au bureau régional du ministère des Transports d’utiliser les résidus d’agrégats dans la construction de chemins | 2016 | n/a | **NON RETENUE**  Cette mesure visait à atteindre l’objectif gouvernemental de recycler ou de valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d’asphalte.  Puisque nous valorisons déjà les agrégats que nous récupérons et que nous n’avons pas de surplus pour le moment, cette mesure est non retenue. |
| 4.7 | Rendre les résidus d’agrégats disponibles pour les particuliers qui souhaiteraient en utiliser | 2017 | n/a | **NON RETENUE**  Cette mesure visait à atteindre l’objectif gouvernemental de recycler ou de valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d’asphalte.  Puisque nous valorisons déjà les agrégats que nous récupérons et que nous n’avons pas de surplus pour le moment, cette mesure est non retenue. |
| 4.8 | Que la MRCVO intervienne auprès du gouvernement pour soutenir la fabrication et l’utilisation de palettes consignées et/ou avec un contenu recyclé (bois ou plastique) | 2016 | 2022 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  Les palettes d’expédition sont nécessaires en grande quantité pour plusieurs entreprises. Elles génèrent donc beaucoup de matières résiduelles, particulièrement des résidus de bois. Puisqu’il est assez facile de fabriquer des palettes à partir de bois récupéré et que des technologies existent pour recycler le plastique en palettes d’expédition durables, la MRCVO juge que ces options doivent être privilégiées, en conformité avec les 3RV. Il appartient selon elle aux législateurs d’intervenir. Cette mesure consiste à ce que la MRCVO manifeste sa position au gouvernement, ainsi qu’à l’UMQ et la FQM, par résolution du conseil des maires. |
| 4.9 | Se procurer des conteneurs transrouliers compartimentés permettant le tri des matériaux de CRD directement sur un chantier et en faire la location | 2017 | 2022 | **EN ATTENTE DE RÉALISATION**  Les résidus de CRD représentent un très grand volume de déchets et leur tri est un défi sur les chantiers. Des conteneurs compartimentés permettraient de trier les matériaux sur place sans devoir trouver l’espace pour des conteneurs supplémentaires. La mesure implique que la MRCVO se procure de tels conteneurs adaptés aux besoins sur le terrain et à ses opérations pour en faire la location auprès des entrepreneurs en CRD ou des particuliers.  La direction 3 de la Stratégie de valorisation de la matière organique nous annonce que « *Les matières résiduelles issues du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, qui contiennent fréquemment du bois, devront passer par un centre de tri reconnu avant d’être éliminées, à défaut de quoi, des pénalités seront imposées.* » Advenant le cas où un centre de tri de CRD reconnu s’implanterait sur notre territoire, cette mesure du PGMR serait donc complémentaire à la direction 3. |
|  |  |  |  |  |
| **5.   Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)** | | | | |
| **5.1** | **Mettre à jour le plan de communication quinquennal du Service de l’environnement de la MRCVO pour optimiser les efforts en ISÉ** | 2016 | 2022 | **EN COURS DE RÉALISATION**  2018: la MRCVO choisit d’effectuer la mise à jour de son plan de communication général, incluant l’ensemble des services dont le Service de l’environnement, afin d’avoir une vision globale et intégrée de ses communications. Le travail est débuté et s’est poursuivi en 2019.  Depuis l’implantation de son Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020, la MRCVO a élaboré chaque année un plan de communication basé sur les mesures du PGMR 2016-2020 qu’elle a fait adopté dans le cadre de son budget annuel.  La MRCVO a comme objectif de faire un plan de communication quinquennal avec son prochain Plan de gestion des matières résiduelles. |
| **5.2** | **Produire et diffuser un bilan annuel sur l’évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et l’atteinte des objectifs fixés** | 2016 | 2022 | **EN COURS DE RÉALISATION**   * Chaque année: un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles à la MRC est produit et déposé au conseil des maires chaque année. Un communiqué de presse est produit pour l’accompagner. * 2017: un bilan des 10 premières années de gestion des matières résiduelles de la MRC a été réalisé et diffusé. * 2019: un projet de rapport annuel de toutes les activités de la MRC est en cours. Le Service de l’environnement de la MRC y aura une section où seront présentés les infrastructures de gestion des matières résiduelles, les services offerts par la MRC, le bilan annuel de la gestion des matières résiduelles et le rapport de suivi des mesures du plan de gestion des matières résiduelles. * Suite au congé de maladie de 2 coordonnatrices dans le service de l’environnement, du départ d’une agente de communication et du congé de maternité de la coordonnatrice aux communications, le projet de rapport annuel a été reporté en 2022. |